Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_134-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_134

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 18 septembre 2026

LE 24 septembre 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Michel CADET

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	64
Votants	73
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX D'UNE PLATEFORME AGROALIMENTAIRE TECHNOLOGIQUE INNOVANTE DE DORDOGNE (PLATIDO)

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE ML, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NOYER, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. DETRIEUX, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. AUZOU, M. BECKER, Mme CASTANIE, M. DEMARET, Mme FAURE C, M. NARDOU, M. PAUTARD, M. REYNET, M. TALLET

POUVOIR(S) :
Mme VOLPATO donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS
M. DELCROS donne pouvoir à M. BIJOU
M. GEORGIADES donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. MASO donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme MOREAU donne pouvoir à M. CADET
M. ROLLAND donne pouvoir à M. DEMARET

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_134-DE

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX D'UNE PLATEFORME AGROALIMENTAIRE TECHNOLOGIQUE INNOVANTE DE DORDOGNE (PLATIDO)

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'Université de Bordeaux sollicite le Grand Périgueux pour une participation financière en vue de la création d'une plateforme technologique autour de la transformation alimentaire et de l'innovation (PLATIDO) sur le Campus Périgord.

Que cet outil possédera trois espaces :

- L'espace halle de technologie (280,4 m2) pour l'accueil de matériel scientifique et technique aux fins de transformation de produits agroalimentaires ;
- L'espace annexe (93,9 m2) dont les laboratoires d'analyses microbiologiques et physico-chimiques ;
- L'espace pour les services (28,1 m2).



Que le bâtiment sera ouvert aux étudiants, aux professeurs, techniciens et aux professionnels d'entreprises agroalimentaires.

Considérant que dans un contexte de concurrence croissante entre territoires pour attirer étudiants, actifs qualifiés, entreprises et projets innovants, PLATIDO offre au Grand Périgueux un marqueur différenciant. En renforçant la spécialisation du Campus Périgord autour de l'agroalimentaire, il donne au territoire une image de pôle de compétences, capable de former, d'expérimenter et d'accompagner les filières économiques locales.

Que les objectifs du projet sont les suivants :

- Apporter une réponse à l'expression d'un manque de plateforme technologique en Dordogne soulignée dans le dernier Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESI) ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_134-DE

- Soutenir des filières identifiées avec des partenaires privés existants (Fromarsac, Sobeval, etc) : lait, transformation de graines notamment dans la boisson végétale (développement de nouvelles boissons, ainsi que dans une moindre mesure, la filière viande pour l'aspect conservation ;

- Proposer des formations adaptées localement et fournir un soutien au développement aux PME locales (transfert de technologie et accueil des entreprises pour une utilisation du plateau technique) ;

- Répondre aux problèmes de recrutement et de fidélisation des collaborateurs dans l'industrie agroalimentaire ;

- Construire une halle de technologie aux normes agroalimentaires (agréments sanitaires visés) ;

Que le Contrat Plan Etat Région 2021-2027 intègre, dans son volet immobilier, ce projet PLATIDO, sous maîtrise d'ouvrage de l'Université de Bordeaux, lequel vise à spécialiser le Campus Universitaire de Périgueux sur la thématique de l'agroalimentaire.

Considérant que par délibération du 19 novembre 2020 relative au soutien du Grand Périgueux à l'Enseignement supérieur, le Grand Périgueux a validé sa participation financière de 300 000€ pour le projet PLATIDO inscrit dans le cadre du CPER 2021-2027.

Que le plan de financement du projet est le suivant :

	Actualisation des contributions
État	820 000 €
Région	967 000 €
Le Grand Périgueux	300 000 €
CVEC	63 000 €
Université de Bordeaux	533 000 €
Total TTC	**2 683 000 €**

Qu'il est proposé que le Grand Périgueux attribue une subvention d'investissement à l'Université de Bordeaux pour ce projet immobilier. Le versement se fera annuellement pour un montant de 100 000 € pendant 3 ans.

Qu'une convention de financement sera établie pour la période 2026-2028 entre le Grand Périgueux et l'Université de Bordeaux.

Que cet engagement n'a pas vocation à se poursuivre à l'issue des 3 années de partenariat et ne sera pas reconduit au-delà de son terme en 2028.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_134-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve la participation du Grand Périgueux à hauteur d'un montant de 300 000 € réparti sur 3 ans à compter de 2026 ;

- Approuve la convention de financement avec l'Université de Bordeaux dans le cadre du contrat plan Etat-Région 2021-2027 ;

- Autorise le Président à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 16/10/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16/10/2026	Périgueux, le 16/10/2026
Le secrétaire de séance pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU